



# MONOXYDE DE CARBONE

## QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz issu de la combustion de carburant (par exemple, le propane, le gaz naturel, l'essence, le pétrole, le charbon ou le bois). Parce qu'il est incolore, inodore et insipide, il est impossible de déceler le CO sans un détecteur de monoxyde de carbone. Le monoxyde de carbone peut entraîner des problèmes de santé avant même que les gens remarquent sa présence.

## QUELS SONT LES EFFETS DU MONOXYDE DE CARBONE SUR LA SANTÉ?

Quand vous inhalez du monoxyde de carbone, celui-ci réduit la capacité de votre organisme à transporter l'oxygène dans le sang. Les effets sur la santé peuvent être très graves.

Une exposition à de **faibles concentrations** de monoxyde de carbone peut entraîner :

- des maux de tête;
- de la fatigue;
- de l'essoufflement;
- des symptômes pseudo-grippaux;
- un dérèglement des fonctions motrices (comme des difficultés à marcher ou des problèmes d'équilibre).

Une exposition à une **concentration élevée** ou une exposition **de longue durée à de faibles concentrations** peut entraîner des symptômes comme :

- des étourdissements;
- des troubles de vision;
- des douleurs thoraciques;
- des difficultés de concentration.

Une exposition à une **concentration très élevée** de monoxyde de carbone peut entraîner :

- des convulsions;
- la mort.
- un coma;

## QUELLES SONT LES SOURCES DE MONOXYDE DE CARBONE?

Parmi les sources de monoxyde de carbone, mentionnons les appareils de chauffage, les chauffe-eau à gaz, les poêles à bois et autres appareils à combustion. Si ces appareils ne sont pas bien installés, ou en cas de défaillance, ils peuvent dégager du monoxyde de carbone dans votre demeure.

Voici d'autres sources de monoxyde de carbone :

- les gaz d'échappement de véhicules ou d'autres appareils à essence (p. ex. tondeuse à gazon, souffleuse à neige ou génératrice) utilisés à l'intérieur ou dans un garage attenant;
- les cheminées bloquées ou encrassées;
- les appareils de cuisson à combustion (p. ex. une cuisinière à gaz, un gril au propane, au gaz naturel ou au charbon);
- la fumée du tabac.



## COMMENT POUVEZ-VOUS RÉDUIRE VOTRE EXPOSITION AU MONOXYDE DE CARBONE?

Prenez ces mesures pour protéger votre famille contre l'exposition au monoxyde de carbone chez vous.

**Installez au moins un détecteur de monoxyde de carbone chez vous pour vous avertir si les concentrations de monoxyde de carbone constituent une menace immédiate.**

- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone dans les couloirs qui mènent aux chambres à coucher, là où vous pouvez les entendre lorsque vous dormez.
- Choisissez des détecteurs de monoxyde de carbone homologués CSA (Association canadienne de normalisation) ou ULC (Laboratoires des assureurs du Canada).
- Suivez les directives du fabricant pour installer, tester et remplacer les détecteurs. Gardez le manuel d'instruction dans un endroit pratique.
- Si l'alarme de votre détecteur de monoxyde de carbone sonne, sortez immédiatement de votre demeure. Téléphonez aux autorités locales (9-1-1) et ne retournez pas à l'intérieur jusqu'à ce qu'un professionnel ait réglé le problème.
- Gardez à l'esprit que les détecteurs de monoxyde de carbone et les détecteurs de fumée ont des fonctions différentes. Vous avez besoin des **deux** pour rester en sécurité.



Les détecteurs de monoxyde de carbone sont conçus pour prévenir un empoisonnement immédiat au monoxyde de carbone. **Un détecteur de monoxyde de carbone ne remplace pas une installation et un entretien adéquats des appareils à combustion.**

**L'entretien est essentiel pour que les concentrations de monoxyde de carbone restent faibles**

- Assurez-vous que les appareils à combustion, comme les appareils de chauffage, les foyers et les cuisinières à gaz, sont bien entretenus et fonctionnent bien.
- Faites inspecter et nettoyer vos appareils et vos cheminées par un professionnel au moins une fois par année. Assurez-vous que votre cheminée n'est pas bloquée par de la neige, de la glace, des nids d'oiseaux ou d'autres corps étrangers.

**Laissez-les dehors**

- N'utilisez jamais de barbecue ou d'équipement de camping à combustion à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un véhicule, d'une autocaravane ou d'une tente, ni près d'une fenêtre.
- N'utilisez jamais de génératrice à l'intérieur ou dans un garage attenant (même avec la porte ouverte), ni près d'une fenêtre.

- N'utilisez pas d'appareils de chauffage ni de lampes au kérosène ou à l'essence dans un espace fermé à moins qu'ils ne soient spécialement conçus pour être utilisés à l'intérieur et que l'espace soit bien ventilé.
- Gardez votre demeure exempte de fumée de tabac.

**Ne laissez pas le moteur tourner au ralenti**

- Ne laissez jamais le moteur des véhicules tourner au ralenti dans le garage, même quand la porte de garage est ouverte.
- N'utilisez jamais de tondeuse à gazon, d'outils pour tailler, de souffleuse à neige ou d'autres appareils à essence dans un garage.
- Gardez la porte du garage à la maison fermée, sauf quand vous en avez besoin, et scellez les fuites entre le garage et la maison.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Courriel : [AIR@hc-sc.gc.ca](mailto:AIR@hc-sc.gc.ca)

Téléphone : 613-957-1876